

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2899

13 octobre 2014

SOMMAIRE

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	139121	Euroland Properties S.A.	139110
Alphacom S.à r.l.	139146	Externe Holding S.A.	139112
Altercap Lux Co-Invest S.A.	139132	FACE Luxembourg	139114
A & T Holding S.à r.l.	139125	FremantleMedia S.A.	139114
BCB S.A.	139106	Gamma III S.à r.l.	139109
BNY Mellon Fund Management (Luxem- bourg) S.A.	139106	Garage Pepin sàrl	139152
CA Holding Luxembourg S.A.	139111	GDL Carottages Lux, S.à r.l.	139152
Car de Lux' S.à r.l.	139106	Genius International S.A.	139112
Castel Immobilier	139107	Global Cement Investment S.A.	139115
CCP II Office 3 S.à r.l.	139113	Greenhouse Berlin I S.à r.l.	139111
Claircy S.à r.l.	139112	GreenOak UK Secured Lending S.à r.l. ..	139110
Cleo Monde S.A.	139108	Grosvenor Americas S.à r.l.	139115
ColDemeter S.C.S.	139135	Groupe FNP S.A.	139113
ColSilverbird B S.à r.l.	139135	HenDéco sàrl	139152
Compagnie Européenne pour l'Environne- ment S.A.	139111	Horefi S.à r.l.	139114
Compagnie Immobilière Subalpine S.A.	139108	Hutton Collins Luxembourg S.à r.l.	139115
Coral Doonbeg Holdings S.à r.l.	139106	IMS Counsel S.A.	139116
CR Services, S.à r.l.	139106	IMS Expert Europe	139116
Cubelux Sàrl	139113	Inversiones en Energia Latino America S.à r.l.	139115
Curzon Capital Partners II S.à r.l.	139148	ION International S.à r.l.	139116
Debue & Zeimes docteurs en médecine vé- térinaire S.à r.l.	139109	Quant Qi Harmony Sàrl	139118
Dentsply Benelux S.à r.l.	139109	Rubi S.A.	139152
Doduco S.à r.l.	139109	Sciencelmmo S.A.	139116
Easium Consulting S.à r.l.	139148	Serene Investment S.A.	139117
Easy Solutions S.à r.l.	139107	Sogin	139116
Endurance Real Estate Management Com- pany S.A.	139108	Solvay Finance Luxembourg S.A.	139117
Endurance Residential Rostock S.à r.l. ..	139113	TS Holdings (Paris) S.à r.l.	139107
		TS Tour Esplanade Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	139110
		VG SICAV	139107
		Weigand S.A.	139117

BCB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 52.072.

Der Jahresabschluss am 31. Dezember 2005 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. August 2014.

Référence de publication: 2014130483/10.

(140148343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 28.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130496/10.

(140148080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Coral Doonbeg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 176.779.

Les comptes annuels pour la période du 22 mars 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014130526/11.

(140147913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

CR Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 44, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 139.256.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Simonis

Gérant

Référence de publication: 2014130558/11.

(140148033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Car de Lux' S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 18 août 2014.

Pour CAR DE LUX' S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014130508/12.

(140147868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Easy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.571.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 18 août 2014. Signature.

Référence de publication: 2014130605/10.

(140147919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Castel Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 29.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour CASTEL IMMOBILIER S.A.

Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2014130533/12.

(140147833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 85.531.

Par la présente, le Conseil d'Administration atteste du changement de résidence professionnelle de Monsieur Franco TULLIO BERTONI.

Son adresse professionnelle est désormais la suivante:

3, Via Simen
CH-6904 LUGANO.

Pour VG SICAV

Référence de publication: 2014130391/13.

(140147757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

TS Holdings (Paris) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.108.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.835.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 5 juin 2013, sous le numéro L130089647.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014130364/19.

(140147435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Cleo Monde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9020 Ettelbruck, 18, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 163.673.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 18 juin 2013

Après délibérations, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Il est mis fin au mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme «ABROAD CONSULTING S.A.» avec effet rétroactif au contrôle des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

En remplacement, l'assemblée désigne en qualité de commissaire aux comptes Monsieur Stany PIERRET, demeurant professionnellement Rue des Pêcheurs, 5 a à L-9552 WILTZ. Son mandat prend cours avec le contrôle des comptes clôturés au 31/12/2012, et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME

Référence de publication: 2014130551/15.

(140148388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Compagnie Immobilière Subalpine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 76.342.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 juillet 2014 que:

Les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Riccardo MORALDI, domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg à la fonction d'administrateur et Président du Conseil d'administration
- Monsieur Vincent WILLEMS, domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg à la fonction d'administrateur
- Madame Laurence BARDELLI, domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg à la fonction d'administrateur
- La société Ser.Com S.à.r.l. ayant son siège social au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014130556/19.

(140148382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Endurance Real Estate Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 105.344.

—
Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 11 août 2014 que:

- Monsieur Jean-François Ott a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 24 juin 2014;
- Monsieur Nicolas Tommasini a été révoqué de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Tomáš Salajka, né le 16 septembre 1975 à Brno, République Tchéque, demeurant au Charlese de Gaulla 7, Prague 6, 160 00, République Tchéque a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée 6 ans, et
- Monsieur Ji í Dederá né le 11 mars 1975, à Ivan ice, Brno, République Tchéque, demeurant au 1601/47, Vaclavske namesti, Prague 1, Postal Code 110 00, République Tchéque a été nommé d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2014130599/20.

(140148239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Gamma III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 125.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gamma III S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014130648/11.

(140148454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Debue & Zeimes docteurs en médecine vétérinaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 9, rue de Leudelange.
R.C.S. Luxembourg B 102.181.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Debue & Zeimes docteurs en médecine vétérinaire S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014130569/12.

(140148237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.047,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.900.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1545 du 29 juillet 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Doduco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014130575/15.

(140148238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Dentsply Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 106.670,92.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.952.

Suite au transfert de parts intervenu le 30 décembre 2013 entre Dentsply Holdings S.à r.l. et Dentsply CE S.à r.l., les 780 parts sociales de classe B de la Société sont désormais détenues par:

Dentsply CE S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150469.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Dentsply Benelux S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014130574/16.

(140148032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Euroland Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.422.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société AXIOME AUDIT S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme EUROLAND PROPERTIES S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121422, en vertu de laquelle la société EUROLAND PROPERTIES S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 10 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10 juillet 2014.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Marco RIES

Référence de publication: 2014130621/15.

(140148416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

TS Tour Esplanade Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.672.

—
RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 6 juin 2013, sous le numéro L130091079.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014130368/19.

(140147439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

GreenOak UK Secured Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.967.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 14 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip John Godley de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 14 août 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et Monsieur John Wiseman, né le 22 août 1971 à Jersey, demeurant professionnellement au 13 Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT, sont nommés gérants de la Société avec effet au 14 août 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014130656/20.

(140147949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

CA Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.462.

Les comptes annuels au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014130529/10.

(140148330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Greenhouse Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greenhouse Berlin I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014130655/11.

(140148187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Compagnie Européenne pour l'Environnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 49.786.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de dissolution reçu par son ministère, en date du 2 décembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2013, relation: LAC/2013/55263, déposé en date du 12 décembre 2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L130210240, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103 du 11 janvier 2014, pour compte de la société anonyme "COMPAGNIE EUROPEENNE POUR L'ENVIRONNEMENT S.A.", ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, (R.C.S. Luxembourg B 49786),

il y a lieu de procéder aux rectifications suivantes suite à des erreurs matérielles:

IL Y A LIEU DE LIRE:

"L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de décembre;"

ET

"2) Que le capital social est fixé à sept cent quarante mille euros (740.000,- EUR), représenté par soixante-quatorze mille (74.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;"

AU LIEU DE:

"L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de décembre;"

ET

"2) Que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente Euros et neuf cent quatre-vingt-six Cents (30,986 EUR) chacune, entièrement libérées;"

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2014. Relation: LAC/2014/28883. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène...

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014130555/33.

(140147951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Claircy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLAIRCY S. à r. l.
CHRISTIAN MOGNOL

Gérant Unique

Référence de publication: 2014130550/12.

(140147955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Genius International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 80.774.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 14 août 2014, Madame Elisa Paola ARMANDOLA, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour: GENIUS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014130662/16.

(140148133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Externe Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.205.

Extrait du Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 mai 2014 de la société anonyme Externe Holding S.A.

Suite au décès de l'administrateur Madame Lise BUSSAC, la société anonyme GESPART s.a. (B 94968) siège social L-4176 Esch-sur-Alzette, 30 rue Jos Kieffer est nommée Administrateur, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020. Elle a pour représentant permanent Monsieur Christian WEBER, demeurant à L-3428 Dudelange, 89 rue de Boudersberg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian WEBER, demeurant à L-3428 Dudelange, 89 rue de Boudersberg est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Le mandat d'administrateur de Madame Eva SAWASTYANOWICZ, demeurant à L-4602 Niderkorn, 155 avenue de la Liberté est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Le Mandat de Monsieur Claude WASSENICH s'étant terminé en 2011, il ne sera pas reconduit.

Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Christian WEBER demeurant à L-3428 Dudelange, 89 rue de Boudersberg est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

L'assemblée tient à préciser que la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué à savoir celle de Monsieur Christian WEBER.

Est également nommée Administrateur-déléguée, Madame Eva SAWASTYANOWICZ demeurant à L-4602 Niderkorn, 155 avenue de la Liberté est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Patricia SAND s'étant terminé en 2011, il ne sera pas reconduit.

Un nouveau commissaire aux comptes est nommé, Monsieur Paul DAUBENFELD demeurant L-3367 Leudelage, 13 rue des roses, ce mandat se terminant lors de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Référence de publication: 2014130623/26.

(140148182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Groupe FNP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 32.357.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130657/9.

(140148498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

CCP II Office 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.955.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69111 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130545/10.

(140148291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Cubelux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 175.180.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014130528/13.

(140148266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Endurance Residential Rostock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.541.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 août 2014 que:

- OTT & Co. S.A. a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 24 juin 2014,
- Monsieur Tomáš Salajka, né le 16 septembre 1975 à Brno, République Tchèque, demeurant au Charlese de Gaulla 7, Prague 6, 160 00, République Tchèque a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et
- Monsieur Jiří Dederá né le 11 mars 1975, à Ivančice, Brno, République Tchèque, demeurant au 1601/47, Václavské náměstí, Prague 1, Postal Code 110 00, République Tchèque a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

De plus il est porté à l'attention qu'Endurance Residential Asset S.à r.l, associé de la Société a changé son siège social au 40, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg avec effet au 5 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2014130614/22.

(140148240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

FACE Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6149 Junglinster, 3, beim Parc.

R.C.S. Luxembourg B 175.001.

Porte à la connaissance des tiers que:

La Gérante et Associée Agnès de LA BOURDONNAYE

est domiciliée à la nouvelle adresse:

3 rue Beim Park, L-6149 JUNGLINSTER.

L'Associé Gabriel de LA BOURDONNAYE

est domicilié à la nouvelle adresse:

28 rue am Steffesgaart, L-5243 SANDWEILER.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130633/15.

(140148399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Horefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.875.175,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.469.

- Monsieur Yves SAXOD, Associé et Gérant de catégorie A, réside désormais à 7, Clos des Barattes, 74290 Veyrier-du-Lac, France

- Monsieur Jean-Luc SAXOD, Associé et Gérant de catégorie A, réside désormais à 219, route du Président Lavy, 74370 Argonay, France

- Madame Marie-Laure MOUCHET, Associé et Gérant de catégorie A, réside désormais à 73, les Coudrets, 74350 Cruseilles, France

Luxembourg, le 18/08/2014.

Certifié sincère et conforme

Pour HOREFI S.à r.l.

Référence de publication: 2014131308/17.

(140148978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

FremantleMedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 75.313.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 30 juin 2014, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Guillaume de Posch, Elmar Heggen et Alexander Glatz, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée générale décide de nommer comme administrateur Monsieur Francesco Costadura, ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée générale prend acte de la démission en tant qu'administrateur et administrateur -délégué de Madame Cécile Frot-Coutaz, à compter du 30 juin 2014.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme Commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130631/22.

(140147982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Grosvenor Americas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.509.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131261/9.

(140148625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Hutton Collins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 93.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Hutton Collins Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014131295/11.

(140149163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Global Cement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 144.590.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 février 2014, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014130663/11.

(140148439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Inversiones en Energia Latino America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.610.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 août 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 août 2014

1. Madame Fanny AUENALLAH a démissionné de son mandat de gérante de classe B.

2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que Monsieur Douwe TERPSTRA, gérant de classe B, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Inversiones en Energia Latino America S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131316/21.

(140148589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Sogin, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 24.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131558/9.

(140148592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

ION International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ION International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131328/11.

(140148556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

SciencImmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 130.714.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. August 2014

Am heutigen Tag teilen die Verwaltungsratsmitglieder Frau Dr. Sandra Böhrs und Herr Karsten Böhrs, die gleichzeitig auch delegierte Verwaltungsratsmitglieder mit Einzelzeichnungsrecht sind, der Gesellschaft folgendes mit:

Sie haben ihre berufliche Wohnadresse wie folgt:

- Frau Dr. Sandra Böhrs, berufsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
- Herrn Karsten Böhrs, berufsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Die Versammlung

Référence de publication: 2014131522/14.

(140148610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

**IMS Expert Europe, Société Anonyme,
(anc. IMS Counsel S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 165.509.

Il résulte d'un acte du notaire Léonie GRETHEN, de résidence à Luxembourg, daté du 16 juillet 2014, contenant approbation du projet de fusion entre la société IMS COUNSEL S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, société absorbante (R.C.S. Luxembourg B 165.509), et la société INTERNATIONAL MANAGING SERVICES S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, société absorbée (R.C.S. Luxembourg B 165.416) que lors de ladite assemblée générale, il a été notamment décidé de rayer la société absorbée.

Il en résulte donc, après radiation de la société absorbée en date du 30 juillet 2014, de rayer la société absorbée en tant qu'administrateur de la société absorbante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour la société IMS EXPERT EUROPE

L. Grethen

Notaire

Référence de publication: 2014131325/20.

(140148745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Weigand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 67.288.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 mai 2014

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014132188/14.

(140149682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Serene Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.487.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 18 août 2014 que

1. Messieurs Luc GERONDAL et Olivier LIEGEOIS, ont été révoqués de leur poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

2. Ont été nommés en tant qu'administrateurs, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années:

- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et

- Madame Yuliya BAY-LANGER, née le 20 février 1984 à Kyiv (Ukraine), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131542/18.

(140149010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Solvay Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 39.650.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juillet 2014

1. Reconduction de Madame Marie Jeanne RASQUI et de Monsieur Gérard BIRCHEN dans leur mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

2. Reconduction de Messieurs Karim HAJJAR et Jean-Michel DETOURNAY dans leur mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

3. Reconduction de Monsieur Jean-Pierre CLAMADIEU dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréé, de la société à responsabilité limitée Deloitte Audit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Madame Marie Jeanne RASQUI et de Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateurs de catégorie A se situe désormais à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SOLVAY FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131559/22.

(140148840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Quant Qi Harmony Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 189.554.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Colette CHARPENTIER, épouse FICHES, infirmière diplômée, née à Montpellier (F) le 11 février 1949, demeurant à F-25470 Indevillers, 5, rue de Fuesse, et

2. Monsieur Gérard FICHES, médecin, né à Béziers (F) le 26 mars 1942, demeurant à F-25470 Indevillers, 5, rue de Fuesse,

Ici représentés par Maître Nicolas RENTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 84, Grand Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet, Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les souscripteurs de parts prénommés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de «QUANT QI HARMONY SARL», (ci-après la «Société»).

Art. 3. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

L'étude énergétique de l'organisme par l'analyse de son champ vibratoire et son rééquilibrage énergétique;

La vente de patchs énergétiques;

La recherche, l'enseignement au travers de séminaires, conférences, travaux, publications techniques liées à cette méthode.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières, se rattachant directement à son objet social ou qui serait de nature à en faciliter sa réalisation.

La Société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Leudelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues à l'article 199 de la Loi concernant les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées. Si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le Tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer, en aucune manière, dans les actes de son administration, pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la Loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établi par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établi par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 16. Le décès du gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, l'associé se réfère à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures qui trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

- Madame Colette CHARPENTIER, épouse FICHES, prénommée:	50
- Monsieur Gérard FICHES, prénommé:	50
- Total parts sociales:	100

Toutes les cent (100) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte constitutif, sont évalués à mille euros (1.000,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voies les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à: L-3364 Leudelange, 21, Rue Léon Laval.
2. Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée et investie des pouvoirs les plus étendus pour engager la Société, Madame Colette CHARPENTIER, épouse FICHES, prénommée.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article trois des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rentz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37121. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014131492/172.

(140149171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 641.053.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.772 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.635 (the "Company").

II.- The 341,053 (three hundred forty-one thousand fifty-three) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 300,000,000 (three hundred million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 341,053,000 (three hundred forty-one million fifty-three thousand United States Dollars) to USD 641,053,000 (six hundred forty-one million fifty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 300,000 (three hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 2,700,000,000 (two billion seven hundred million United States Dollars) out of which an amount of USD 30,000,000 (thirty million United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l. of the 300,000 (three hundred thousand) new shares by way of a contribution in kind;

4. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 300,000,000 (three hundred million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 341,053,000 (three hundred forty-one million fifty-three thousand United States Dollars) to USD 641,053,000 (six hundred forty-one million fifty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 300,000 (three hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), to be fully paid-up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,700,000,000 (two billion seven hundred million United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium") out of which an amount of USD 30,000,000 (thirty million United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Third resolution:

The Sole Shareholder, prenamed, declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a receivable amounting to USD 3,000,000,000 (three billion United States Dollars) held by the Sole Shareholder against the Company.

Valuation

The Contribution is valued at an amount of USD 3,000,000,000 (three billion United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 11 August 2014 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Mrs. Tara Kaesebier, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- c) Mr. Thomas Freyman, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- d) Mr. Johan Dejans, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- e) Mr. Richard Brekelmans, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 641,053 (six hundred forty-one thousand fifty-three) shares.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 641,053,000 (six hundred forty-one million fifty-three thousand United States Dollars), represented by 641,053 (six hundred forty-one thousand fifty-three) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contributions, have been estimated at about EUR 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 (l'«Associé Unique»);

Ici représenté par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'Associé Unique d'Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.635 (la «Société»).

II - Les 341,053 (trois cent quarante-et-un mille cinquante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 300.000.000 USD (trois cents millions de dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 341.053.000 USD (trois cent quarante-et-un millions cinquante-trois mille dollars américains) à 641.053.000 USD (six cent quarante-et-un millions cinquante-trois mille dollars américains) par l'émission de 300.000 (trois cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 2.700.000.000 USD (deux milliards sept cent millions de dollars américains), duquel un montant de 30.000.000 USD (trente millions de dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;
3. Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. des 300.000 (trois cent mille) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;
4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 300.000.000 USD (trois cents millions de dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 341.053.000 USD (trois cent quarante-et-un millions cinquante-trois mille dollars américains) à 641.053.000 USD (six cent quarante-et-un millions cinquante-trois mille dollars américains) par l'émission de 300.000 (trois cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), devant être entièrement libérées par un apport en nature tel que décrit ci-dessous (l'«Apport»), sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 2.700.000.000 USD (deux milliards sept cent millions de dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») duquel un montant de 30.000.000 USD (trente millions de dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution:

L'Associé Unique, prénommé, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, représenté par Mme Sophie Henryon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Apport effectué par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'une créance d'un montant total de 3.000.000.000 USD (trois milliards de dollars américains) détenu par l'Associé Unique sur la Société.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant de 3.000.000.000 USD (trois milliards de dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 11 Août 2014, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) Mme Anita Bakker, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- b) Mme Tara Kaesebier, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) M. Thomas Freyman, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- d) M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg gérant de catégorie B; et
- e) M. Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Tous représentés par Mme Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionariat de la Société est désormais composé de:
- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 641.053 (six cent quarante-et-un mille cinquante-trois) parts sociales.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la manière qui suit:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 641.053.000 USD (six cent quarante-et-un millions cinquante-trois mille dollars américains), représenté par 641.053 (six cent quarante-et-un mille cinquante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (Mille Dollars Américains) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les apports de capital, ont été estimés à environ 7.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 14 août 2014. Relation: EAC/2014/11145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131663/226.

(140149282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

A & T Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.608.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"A&T GP LP SCS", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg;

The founder is here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "A&T Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by A&T GP LP SCS, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company A&T Holdings S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mrs Anne Delord with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy 3rd Floor, L-1855 Luxembourg;
- Mrs Priscille Fourneaux with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy 3rd Floor, L-1855 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 43 Avenue J-F Kennedy 3rd Floor.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

A&T GP LP SCS, une société constituée suivant le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 43, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au président acte pour être formalisée avec lui

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit.

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "A&T Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télegramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par A&T GP LP SCS, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Anne Delord avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, 3^{ème} étage, L-1855 Luxembourg;
- Madame Priscille Fourneaux avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, 3^{ème} étage, L-1855 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 43 avenue J-F Kennedy, 3^{ème} étage.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 août 2014. Relation: LAC/2014/37996. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014131661/374.

(140149779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Altercap Lux Co-Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.237.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of July.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "ALTERCAP LUX CO-INVEST S.A.", a securitization public limited liability company (société anonyme de titrisation), established and having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under the number 162.237, (the Company), incorporated on July 7th, 2011 by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2283 of September 27st, 2011,

which the articles of association have been amended the last time on November 19th, 2012 pursuant a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 51 of January 9th, 2013 (the Articles).

The meeting is opened at 04:00 p.m. and chaired by Mrs. Sabine JULLI, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs. Camille WISNIEWSKI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer M. Amaury DE SEROUX, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company with immediate effect and opening of the liquidation of the Company,
2. Appointment of LBO France Gestion SAS, as the liquidator (the Liquidator) of the Company and determination of his powers and compensation, and
3. Miscellaneous.

II. The shareholders represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from said attendance list that ninety thousand shares (90,000), all in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda which is known by the shareholders.

C) All present or represented shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present Meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure and all formalities in relation to this Meeting.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire) in accordance with article 22 of the Articles.

Second resolution:

The Meeting decides to appoint "LBO France Gestion S.A.S.", a company organized and existing under the law of France, having its registered office at 148, rue de l'Université, F- 75007 Paris (France), registered under the Registre de Commerce et des Sociétés of Paris (France), under the number B 418 354 502, as liquidator (the Liquidator).

Third resolution:

The Meeting decides to grant to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realize all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders of the Company. The Liquidator further may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The Meeting resolves to grant no compensation to the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the Chairman has closed the Meeting at 04:30 p.m.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the appearing persons, all known to the notary by their names, first name, civil status and residences, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de «Altercap Lux Co-Invest S.A.», une société anonyme de titrisation, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, établie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.237, (la Société), constituée le 7 juillet 2011 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2283 du 27 Septembre 2011,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 Novembre 2012 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 51 du 9 Janvier 2013 (les Statuts).

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mme Sabine JULI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Mme Camille WISNIEDWSKI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Amaury DE SEROUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. La dissolution de la Société avec effet immédiat et l'ouverture de la liquidation de la Société.
2. La nomination de «LBO France Gestion S.A.S.», en qualité de liquidateur (le «Liquidateur») de la Société et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.
3. Divers.

II. Les actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

B) Il ressort de ladite liste de présence que quatre-vingt-dix mille (90.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée, l'Assemblée étant par conséquent régulièrement constituée a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour qui est connu des actionnaires.

C) Tous les actionnaires de la Société représentés déclarent avoir été informés de la tenue de la présente Assemblée et de son ordre du jour et décide unanimement de renoncer aux formalités de convocations relatives et toutes formalités avec cette Assemblée.

Puis l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire conformément à l'article 22 des Statuts.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer «LBO France Gestion S.A.S.», une société organisée et régie par la loi française, ayant son siège social au 148, rue de l'Université, F-75007 Paris (France), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (France) sous le numéro B 418 354 502, en qualité de liquidateur (le Liquidateur)

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 (la Loi).

L'Assemblée décide également de charger le Liquidateur, au mieux de ses capacités et en respect des circonstances, de réaliser tous les actifs et payer les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à signer tous les actes et à exécuter toutes les opérations au nom de la Société, y compris ceux visés à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Le Liquidateur peut en outre déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques à une ou plusieurs personnes ou entités, bien qu'il conserve l'entière responsabilité des opérations et des tâches déléguées.

L'Assemblée décide en outre de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, d'accomplir, livrer et exécuter les obligations en vertu de tout accord ou document requis pour la liquidation de la Société et la cession de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de donner pouvoir et d'autoriser le liquidateur à faire, à son entière discrétion, des avances de paiement en espèces ou en nature des bonis de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide de n'accorder aucune compensation au Liquidateur.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a clôturé l'Assemblée à 16.30 heures.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. JULI, C. WISNIEWSKI, A. DE SEROUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. LAC/2014/35553. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014131703/157.

(140149843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**ColSilverbird B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ColDemeter S.C.S.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 186.939.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of August,

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ColDemeter S.C.S., a Common Limited Partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186939 (the "Company" - the "Meeting"), incorporated pursuant to a partnership agreement established under private seal on 13 May 2014, an excerpt of which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1837 on 15 July 2014. The articles of association of the Company have not been amended since that time.

The Meeting is chaired by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, who presides as chairperson (the "Chairperson").

The Chairperson appoints as secretary of the Meeting and the Meeting elects as Scrutineer Marie Facchin, private employee professionally residing in Luxembourg. The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson states that the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares owned by each of them have been mentioned on an attendance list (the "Attendance List") signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this Attendance List, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the members of the bureau, will remain attached to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain attached to these minutes, after having been initialled ne varietur by the proxy-holders of the represented shareholders.

The Chairperson further declares and requests the undersigned notary to state:

I. that the shareholders of the Company waive the prior convening notice to the present meeting and declare having been fully informed of the agenda of the Meeting sufficiently in advance;

II. that it appears from the Attendance List that the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at this present Meeting, by virtue of proxies, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on its agenda known by the shareholders;

III. that the agenda of the present Meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the corporate form of the Company from a Common Limited Partnership (société en commandite simple - S.C.S.) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée - S.à r.l.).

2. Conversion of the existing (i) sole (1) limited partnership interest and (i) the sole (1) unlimited partnership interest having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into two (2) shares (parts sociales), having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Approval of the report of Athina S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 182969 («Athina S.à r.l. »), on the valuation of the net assets the Company.

3. Conversion of the currency of the share capital from Euro into British Pounds.

4. Immediate increase of the share capital of an amount of GBP 12,000.- so as to bring it from its current amount of GBP 1.59832 up to GBP 12,001.59832 by the issue of twelve thousand (12,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and to be subscribed by Colony Luxembourg S.à r.l., incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 88540 (“Colony Luxembourg S.à r.l.”) and to be fully paid up by a contribution in cash;; renunciation by Athina S.à r.l. to subscribe in the new share capital of the Company.

5. Decision to round off the share capital to twelve thousand one British Pounds (GBP 12,001.-) and allocation of the GBP 0.59832 to an account named “freely distributable reserves”.

6. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one British Pound (GBP 1.-) in order to reduce it from its current amount of twelve thousand one British Pounds (GBP 12,001.-) down to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-), by the cancellation of one (1) share (part sociale), having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) and held by Athina S.à r.l, and by reimbursement to the aforesaid shareholder.

7. Acknowledgement of the resignation of the general partner of the Company as of the date of the present meeting, and decision to grant it discharge for the performance of its mandate.

8. Appointment of Colony Luxembourg S.à r.l. as sole manager (gérant unique) of the Company, with effect as of the date of the present meeting and for an indefinite period of time.

9. Change of the corporate name of the Company into “ColSilverbird B S.à r.l.”.

10. Transfer of the registered office.

11. Full restatement of the articles of association of the Company (the “Articles”).

The Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

First resolution

The Meeting RESOLVES to change the corporate form of the Company from a Common Limited Partnership (société en commandite simple - S.C.S.) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée - S.à r.l.).

Second resolution

In this respect, the Meeting RESOLVES to convert the existing (i) sole (1) limited partnership interest and (i) the sole (1) unlimited partnership interest, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into two (2) shares (parts sociales), having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, such shares (parts sociales) being held by the shareholders as follows:

- one (1) share (part sociale) held by Colony Luxembourg S.à r.l.; and,
- one (1) share (part sociale) held by Athina S.à r.l.

After careful review, the Meeting RESOLVES to approve the report of Athina S.à r.l., on the valuation of the net assets of the Company and ACKNOWLEDGES that the net assets of the Company amount to at least two euros (EUR 2.-).

Third resolution

The Meeting RESOLVES to convert the currency of the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into GBP at the exchange rate, as it was fixed by the web site OANDA on 11 August 2014, at EUR 1.- = GBP 0.79916

The share capital amounts now to GBP 1.59832

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to immediately increase the share capital of the Company by an amount of GBP 12,000.- so as to bring it from its current amount of GBP 1.59832 up to GBP 12,001.59832 by issuing twelve thousand (12,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Having stated the renunciation by Athina S.à r.l., to its preferential right to subscribe to the new shares, the twelve thousand (12,000) new shares are fully subscribed by Colony Luxembourg S.à r.l., and paid-up by a contribution in cash amounting to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-).

The Company has now at its free and entire disposal the amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-); evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by production of a bank certificate.

The corporate capital amounts now to GBP 12,001.59832 represented by twelve thousand one (12,001) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to round off the corporate capital of the Company to twelve thousand one British Pounds (GBP 12,001.-) represented by twelve thousand one (12,001) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.) each.

The amount of GBP 0.59832 is allocated to the account "freely distributable reserves".

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES to decrease the share capital of the Company by one British Pound (GBP 1.-) in order to reduce it from its current amount of twelve thousand one British Pounds (GBP 12,001.-) down to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) by the cancellation of one (1) share (part sociale), having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and held by Athina S.à r.l., and to reimburse this amount to Athina S.à r.l.

The Meeting ACKNOWLEDGES that further to such share capital decrease, the share capital of the Company, of an amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) is represented by twelve thousand (12,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, held by Colony Luxembourg, prenamed.

Seventh resolution

The Meeting RESOLVES to acknowledge the resignation, as of the date hereof of Athina S.à r.l. from its position as general partner of the Company and to grant it full and complete discharge for the performance of its mandate.

Eighth resolution

The Meeting RESOLVES to appoint Colony Luxembourg S.à r.l., as sole manager (gérant unique) of the Company, with effect as of the date of the present meeting and for an indefinite period of time.

Ninth resolution

The Meeting RESOLVES to change the corporate name of the Company into "ColSilverbird B S.à r.l.".

Tenth resolution

The Meeting RESOLVES to transfer the registered office of the Company from its current location at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg to establish it at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Eleventh resolution

As a result of the above, the Meeting RESOLVES to fully restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColSilverbird B S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the

avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The Company's share capital is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand shares (12,000) having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, video-conference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail to all the shareholders at least eight days in advance of the general meetings of the shareholder(s).

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meetings of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the members of the bureau of the Meeting, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize août

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ColDemeter S.C.S., une société en commandite simple régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 186.939 (la «Société» - l'«Assemblée»), constituée suivant un contrat de société établi sous seing privé en date du 13 mai 2014, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1837 du 15 juillet 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (la «Présidente»).

La Présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée désigne également, comme scrutateur Marie Facchin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente expose que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenu par chacun d'entre eux ont été mentionnés sur une liste de présence (la «Liste de Présence») signés par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés; cette Liste de Présence, établie par les membres du bureau, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte, après avoir été paraphées par les mandataires des actionnaires représentés.

La Présidente expose ensuite et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. que les actionnaires de la Société renoncent à la convocation préalable à la présente Assemblée et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la présente Assemblée suffisamment à l'avance;

II. qu'il résulte de la Liste de Présence que les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée,

en vertu de procurations, et que la présente Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur son ordre du jour connu des actionnaires;

III. que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de forme sociale de la Société, d'une société en commandite simple (S.C.S.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

2. Conversion de (i) l'unique (1) part d'intérêt d'Associé Commanditaire et (i) de l'unique (1) part d'intérêt d'Associé Commandité existantes, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en deux (2) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

Approbation du rapport émis par Athina S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182969 («Athina S.à r.l.») sur l'évaluation de l'actif net de la Société;

3. Conversion de la devise du capital social d'Euro en Livre Sterling.

4. Augmentation du capital social d'un montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) pour le porter de son montant actuel de GBP 1,59832 à GBP 12.001,59832 par l'émission de douze mille (12.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune à souscrire par Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88540 («Colony Luxembourg S.à r.l.»), et intégralement libérées par un apport en numéraire; renonciation à son droit de souscription par Athina S.à r.l.

5. Décision d'arrondir le capital social à douze mille une Livres Sterling (GBP 12.001,-) et allocation de GBP 0,59832 au compte "réserves librement distribuables".

6. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'une Livre sterling (GBP 1,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille une Livres Sterling (GBP 12.001,-) à un montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-), par l'annulation d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) détenue par Athina S.à r.l. et par remboursement audit associé.

7. Prise de connaissance de la démission du gérant commandité de la Société à la date de la présente assemblée, et décision de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat

8. Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l. comme gérant unique de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et pour une durée indéterminée.

9. Changement de dénomination sociale de la Société en «ColSilverbird B S.à r.l.».

10. Transfert du siège social de la Société.

11. Refonte des statuts de la Société (les «Statuts»).

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la forme sociale de la Société, d'une société en commandite simple (S.C.S.) en une société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

Deuxième résolution

A cet égard, l'Assemblée DECIDE de convertir l'unique (i) (1) part d'intérêt d'associé commanditaire et (i) l'unique (1) part d'intérêt d'associé commandité existantes, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en deux (2) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ces parts sociales étant détenues par les associés comme suit:

- une (1) part sociale détenue par Colony Luxembourg S.à r.l.; et

- une (1) part sociale détenue par Athina S.à r.l.

Après revue attentive, l'Assemblée DECIDE d'approuver le rapport d'Athina s.à r.l. sur l'évaluation de l'actif net de la Société et PREND CONNAISSANCE du fait que l'actif net de la Société s'élève au moins à deux euros (EUR 2,-).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la devise du capital social d'Euro en Livre Sterling au taux de change défini par le site web OANDA à la date du 11 août 2014 de EUR 1,- = GBP 0,79916.

Le capital social s'élève désormais à GBP 1,59832.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'immédiatement augmenter le capital social d'un montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) pour le porter de son montant actuel de GBP 1,59832 à GBP 12.001,59832 par l'émission de douze mille (12.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Après avoir constaté la renonciation d'Athina S.à r.l., à son droit préférentiel de souscription aux nouvelles parts sociales, les douze mille (12.000) parts sociales sont toutes souscrites par Colony Luxembourg S.à r.l., et libérées par un apport en nature numéraire d'un montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-).

La société a désormais à sa libre et entière disposition la somme de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-); preuve de l'existence de cet apport a été apportée au notaire instrumentant par production d'un certificat bancaire.

Le capital social s'élève maintenant à GBP 12.001,59832 représenté par douze mille une (12.001) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Cinquième

L'Assemblée DECIDE d'arrondir le capital social de la Société à douze mille une Livres Sterling (GBP 12.001,-) représenté par douze mille une (12.001) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

La somme de 0,59832 est allouée au compte «réserves librement distribuables».

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant d'une Livre sterling (GBP 1,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille une Livres Sterling (GBP 12.001,-) à un montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-), par l'annulation d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) détenue par Athina S.à r.l. et de la lui rembourser.

L'Assemblée PREND CONNAISSANCE du fait que suite à cette réduction de capital social, le capital social de la Société, d'un montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-), est représenté par douze mille (12.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, détenues par Colony Luxembourg S.à r.l.

Septième résolution

L'Assemblée DECIDE de prendre connaissance de la démission, à la date des présentes d'Athina S.à r.l., de son mandat de gérant commandité de la Société, et lui accord décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

Huitième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer Colony Luxembourg S.à r.l., en tant que gérant unique de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société en «ColSilverbird B S.à r.l.».

Dixième résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle sise au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg pour l'établir au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Onzième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée DECIDE de refondre les Statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **1. "Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination «ColSilverbird B S.à r.l.» (la Société).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention,

le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils sont connexes ou propices à la réalisation de l'objet social décrit ci-dessus.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gestion. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale

de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, aura une voix prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, Quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfices, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des membres du bureau de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte authentique.

Signé: S. LECOMTE, M. FACCHIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38561. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014131748/574.

(140149851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Alphacom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 2, boulevard Jules Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 189.616.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur GUILLOUX Alexandre, Entrepreneur, né le 10 janvier 1973, à Orléans, France, demeurant à 2, boulevard Jules Salentiny, L-2511 Luxembourg,

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger:

La fabrication, la pose, l'installation, de tous produits de signalétique et plus particulièrement les enseignes de magasins, enseigne et signalétique, lettre d'enseigne, totem, la fourniture d'objet et de structures publicitaires.

La société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, la commercialisation, la vente, la location et la mise à disposition de tous produits de signalétique et plus particulièrement les enseignes de magasins, enseigne et signalétique, lettre d'enseigne, totem, la fourniture d'objet et de structures publicitaires par e-commerce, vente directe ou vente en gros.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «ALPHACOM, S.A.R.L.»

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataire de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur GUILLOUX Alexandre, précité.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts sociales par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Évaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.300,- EUR (mille trois cents euros).

Résolutions de l'Associé Unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. la personne suivante est nommée en tant que gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexandre GUILLOUX, entrepreneur, né le 10 janvier 1973 à Orléans, (France), demeurant 2, boulevard Jules Salentiny - L-2511 Luxembourg.

2. Que le siège social de la société est établi au 2, boulevard Jules Salentiny, L-2511 Luxembourg.

3. Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toute circonstance par la seule signature du gérant unique.

139148

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Guilloux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2014. LAC/2014/38245. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014131701/107.

(140149839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Easium Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 175.624.

Les comptes annuels au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131188/9.

(140148769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.746.

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of august,

before Maître Joseph ELVINGER, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Curzon Capital Partners II LP, a limited partnership company governed by the laws of England and Wales, having its registered office in 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London, on 5 August 2014;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Curzon Capital Partners II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.746 and having a share capital of EUR 400,000.- (the Company);

II. That the Company was incorporated on July 14, 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1390 of December 15, 2005. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on July 1, 2014 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial;

III. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Amendment and restatement of paragraphs 1, 7 and 8 of article 11 of the Articles,
2. Insertion of a new paragraph 10 in article 11 of the Articles,
3. Amendment and restatement of paragraph 3 of article 13 of the Articles,
4. Appointment of new Class C managers,

5. Powers granted to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. and Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company to the relevant formalities with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the Luxembourg Official Gazette (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) in connection with the above resolutions, and to execute, deliver and perform any documents necessary or useful for such a purpose,

6. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate paragraph 1 of article 11 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one or more managers of category A (the "A Managers"), one or more managers of category B (the "B Managers") and one or more managers of category C (the "C Managers") (The A Managers, the B Managers and the C Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, without indemnity, by a resolution of partners holding a majority of votes.”

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 7 of article 11 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers present or represented, including at least one A Manager, one B Manager and one C Manager present or represented. Any A Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another A Manager or an ad hoc agent as his proxy, any B Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another B Manager or an ad hoc agent as his proxy and any C Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another C Manager or an ad hoc agent as his proxy.”

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 8 of article 11 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted if approved by the majority of the Managers present or represented, with the positive vote of at least one A Manager present or represented, one B Manager present or represented and one C Manager present or represented. Minutes of the resolutions shall be signed by all managers, and proxy holders present or represented at such meeting.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph 10 in article 11 of the Articles, as follows:

“Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to simultaneously identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting. None of the Managers participating in a meeting of the board of managers shall be located in the United Kingdom at the time of such meeting.”

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 3 of article 13 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media. None of the Managers shall sign such written resolutions in the United Kingdom.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with immediate effect, (i) Marcus John Davidson-Wright, born Amersham (UK) on 26 January 1966, professional address 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, UK and (ii) Russell Paul Jewell, born Cheltenham (UK) on 3 September 1959, professional address 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, UK both as new class C managers of the Company, for an indefinite period.

As a result of the foregoing resolutions, the composition of the board of managers of the Company will be as follows:

- Barbara NEUERBURG, class A manager;
- Bruno BAGNOULS, class B manager;
- Wim RITS, class A manager;
- Jean-Philippe FIORUCCI, class B manager;
- Marcus John Davidson-Wright, class C manager; and
- Russell Paul Jewell, class C manager.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. and Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company to the relevant formalities with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the Luxembourg Official Gazette (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) in connection with the above resolutions, and to execute, deliver and perform any documents necessary or useful for such a purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six août,

devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Curzon Capital Partners II LP, une société régie et existant sous le droit Anglais, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, Royaume-Uni (l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 5 août 2014;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de «Curzon Capital Partners II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109.746 et ayant un capital social de 400.000,- Euros (la Société).

II. Que la Société a été constituée le 14 Juillet 2005, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant alors à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1390 du 15 décembre 2005. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 1^{er} Juillet 2014, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial;

III. Que l'Associé Unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour libellé comme suit:

1. Modification et reformulation des paragraphes 1, 7 et 8 de l'article 11 des Statuts,
2. Insertion d'un nouveau paragraphe 10 dans l'article 11 des Statuts,
3. Modification et reformulation du paragraphe 3 de l'article 13 des Statuts
4. Nomination de nouveaux gérants de catégorie C

5. Procuration accordée à tout gérant de la Société et/ou tout avocat d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. et Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant et signant individuellement, pour procéder au nom de la Société aux formalités avec le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et le Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C concernant les résolutions ci-dessus, et d'exécuter et livrer tous documents nécessaires ou utiles à cet objectif,

6. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 1 de l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'au moins un gérant de catégorie A («Gérants A»), au moins un gérant de catégorie B («Gérants B») et d'au moins un gérant de catégorie C («Gérants C») (Les Gérants A, les Gérants B et les Gérants C sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas

obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, sans indemnité, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.»

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 7 de l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant A, un Gérant B et un Gérant C présents ou représentés. Tous les Gérants A pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant A ou un agent ad hoc pour les représenter, tous les Gérants B pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant B ou un agent ad hoc pour les représenter, et tous les Gérants C pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant C ou un agent ad hoc pour les représenter.»

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 8 de l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés, avec le vote favorable d'au moins un Gérant A présent ou représenté, un Gérant B présent ou représenté et un Gérant C présent ou représenté. Le procès-verbal des résolutions doit être signé par tous les gérants et mandataires présents ou représentés à cette réunion.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 10 dans l'article 11 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«Tout Gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux qui prennent part à la réunion de simultanément s'identifier, d'entendre et de parler à chacun. Une participation par de tels moyens est considérée équivalente à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue. Aucun des Gérants participant à la réunion du conseil de gérance ne doit être situé au Royaume-Uni au moment d'une telle réunion.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 3 de l'article 13 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication. Aucun des Gérants ne doit signer ces résolutions écrites au Royaume-Uni.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, (i) M. Marcus John Dividson-Wright, né à Amersham (Royaume-Uni), le 26 Janvier 1966, ayant son adresse professionnelle à 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, Royaume-Uni (ii) et M. Russell Paul Jewell, né à Cheltenham (Royaume-Uni) le 3 Septembre 1959, ayant son adresse professionnelle à 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, tous deux en qualité de nouveaux gérants de catégorie C de la Société, pour une période indéterminée.

À la suite de ces résolutions, la composition du conseil de gérance de la Société sera la suivante:

- Barbara NEUERBURG, gérant de catégorie A;
- Bruno BAGNOULS, gérant de catégorie B;
- Wim RITS, gérant de catégorie A;
- Jean-Philippe FIORUCCI, gérant de catégorie B;
- Marcus John DIVIDSON-WRIGHT, gérant de catégorie C; and
- Russell Paul JEWELL, gérant de catégorie C.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé de Alter Domus Luxembourg S.à r.l. et Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant et signant individuellement, pour procéder au nom de la Société aux formalités avec le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et le Recueil des Sociétés et Associations, Memorial C concernant les résolutions ci-dessus, et d'exécuter et livrer tous documents nécessaires ou utiles à cet objectif.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37532. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014131760/199.

(140149502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Rubi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 183, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 154.001.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUBI S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014130877/12.

(140148413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

GDL Carottages Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 139.182.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014131266/10.

(140149144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Garage Pepin sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 134.623.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE PEPIN sàrl

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014131265/12.

(140149026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

HenDéco sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 35, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 168.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131287/10.

(140149038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.
